



LYCÉE DES MÉTIERS

Vedène - Domaine d'Eguilles

Règlement du service de restauration



Téléphone
04 90 31 07 15
Fax
04 90 31 52 97
Mél.
ce.0840039l
@ac-aix-marseille.fr

840 Avenue d'Eguilles
BP 70039
84271 VEDENE
cedex

- **Horaires de service :**

Petit déjeuner : 7h / 8h15

Déjeuner : 11h45 / 14h (service jusqu'à 13h30)

Dîner : 18h30 / 19h30 (service jusqu'à 19h10)

- **Personnes autorisées**

- Elèves DP et internes
- Elèves Externes à titre exceptionnel s'étant acquitté du repas auprès du service intendance
- Commensaux

- **Contrôle d'accès**

Toute personne souhaitant bénéficier du service de restaurant doit au préalable être enregistrée par le système de contrôle d'accès.

L'accès au self pour les élèves est encadré par un personnel de vie scolaire.

- **Comportement**

Il est rappelé que la fréquentation de la demi-pension est un service rendu aux familles et qu'elle n'a aucun caractère obligatoire

Pendant le repas, chacun prend soin de respecter certaines consignes afin de garantir un moment de convivialité à tous les usagers. Il est opportun de rappeler

- Que le port de tout couvre-chef est interdit comme dans les locaux d'enseignement
- Qu'il est interdit d'introduire nourriture et boissons dans le self
- Que le niveau sonore des conversations doit être raisonnable.
- Que les élèves doivent respecter les sens de circulation et ne pas encombrer les sorties par des dépôts de sacs ou de valises.

En cas de dégradation ou de détérioration du matériel par les bénéficiaires du service de restauration, la responsabilité de la famille pourra être engagée et des sanctions prononcées. Une facturation sera établie.

Pour améliorer la qualité du service, il est demandé aux élèves lorsqu'ils ont terminé leur repas de ranger leur chaise en quittant la table, et de desservir leur plateau à la plonge (assiettes, couverts, verre, serviette en papier, pain ...) selon l'organisation mise en place. Les tables doivent être débarrassées afin de laisser la place propre pour les suivants.